Réf. Farde e-Assemblées : 2723317

N° OJ : **107**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Asbl Association des Commerçants du quartier Bruegel et des Marolles.- Subside 2026 : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2026;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside de 10.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2026, à l'asbl Association des Commerçants du quartier Bruegel et des Marolles pour le maintien et développement du site internet, pour embellissement des rues, pour l'organisation de "Fête de Bruegel" et pour les frais de fonctionnement.

Annexes :